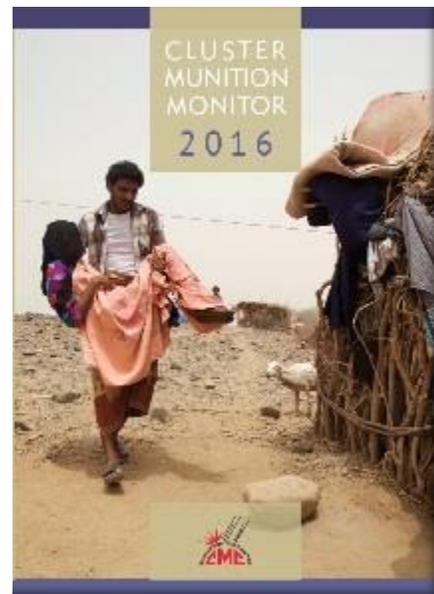


Conclusions principales

Statut de la Convention sur les armes à sous-munitions de 2008

- En date du 10 août 2016, 119 pays ont signé ou adhéré à la Convention sur les armes à sous-munitions, et 100 d'entre eux sont des États parties juridiquement liés par l'ensemble des dispositions de la Convention. La Convention est entrée en vigueur le 1^{er} août 2010 et est l'unique instrument international dédié à mettre un terme aux souffrances causées par les armes à sous-munitions.
- Depuis août 2015, la Colombie, l'Islande, les Palaos, le Rwanda, et la Somalie ont ratifié la Convention, tandis que Cuba et la Mauritanie y ont adhéré.



Promotion de l'interdiction

- Le 7 décembre 2015, la première résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies à avoir jamais été votée sur la Convention sur les armes à sous-munitions, a été adoptée par 139 voix favorables, dont celles de 32 États non signataires à la Convention. Seuls la Russie et le Zimbabwe s'y sont opposés.
- Du 7 au 11 septembre 2015, la Croatie a accueilli la première Conférence d'examen de la Convention sur les armes à sous-munitions au cours de laquelle les États parties ont adopté la « déclaration de Dubrovnik » s'engageant à « mettre un terme aux dommages causés par les armes à sous-munitions » et condamnant « toute utilisation d'armes à sous-munitions par n'importe quel acteur. »

Nouvelle utilisation

- Il n'y a eu aucun rapport confirmé ou allégation de nouvelle utilisation d'armes à sous-munitions par un État partie depuis que la Convention sur les armes à sous-munitions a été adoptée en mai 2008.
- Depuis le 1^{er} juillet 2015, l'utilisation nouvelle d'armes à sous-munitions a été documentée dans deux États non signataires, la Syrie et le Yémen.
 - Les forces gouvernementales syriennes ont utilisé au moins 13 types d'armes à sous-munitions à vecteur terrestre ou aérien entre juillet 2012 et juillet 2016. Lors de cette période, il y a eu au moins 360 attaques d'armes à sous-munitions dans 10 des 14 gouvernorats syriens, bien qu'il est probable que le nombre réel soit bien plus élevé puisque de nombreuses attaques n'ont pas été enregistrées.
 - La Russie a nié avoir utilisé des armes à sous-munitions en Syrie depuis le début (le 30 septembre 2015) de son intervention militaire conjointe avec les forces gouvernementales syriennes dans les zones occupées par l'opposition, bien qu'il y ait des preuves incontestables qu'elle les utilise.
 - L'Arabie saoudite, et potentiellement d'autres membres de la coalition armée qu'elle mène au Yémen contre Ansar Allah (les Houthis) depuis le 25 mars 2015, a utilisé des armes à sous-munitions à vecteur terrestre et aérien. Entre avril 2015 et février 2016, au moins 19 attaques d'armes à sous-munitions, impliquant l'utilisation de sept types d'armes à sous-munitions, ont

++SOUS EMBARGO JUSQU'AU 1^{ER} SEPTEMBRE À 10h00 (GMT+2) ++

été documentées. Les Émirats arabes unis ont nié avoir eu recours à des armes à sous-munitions, tandis que l'Arabie saoudite a reconnu en avoir utilisées lors d'une attaque en avril 2015.

- Les dommages causés aux civils en Syrie et au Yémen par les armes à sous-munitions ont fait l'objet d'une large couverture médiatique, de condamnations et ont provoqué un tollé général.
- De plus, selon des informations solides, mais pas encore confirmées, des armes à sous-munitions auraient été utilisées au Haut-Karabagh en avril 2016. L'Azerbaïdjan et l'Arménie ont nié avoir utilisé des armes à sous-munitions au cours du bref conflit.
- Le Kenya, État signataire, a rejeté l'allégation selon laquelle il aurait utilisé des armes à sous-munitions en Somalie en janvier 2016.

Victimes

- Globalement, plus de 20 300 victimes d'armes à sous-munitions ont été rapportées au cours de la période commençant au cours des années 1960, lorsque les États-Unis ont mené des attaques d'armes à sous-munitions en République démocratique populaire lao et en Asie du Sud-Est, et se terminant à la fin de l'année 2015. Cependant, de nombreuses victimes ne sont pas enregistrées ou certaines informations manquent. Au fil des années, le nombre total de victimes d'armes à sous-munitions dans 33 pays et trois autres territoires est estimé à plus de 55 000.
- Au total, 417 victimes d'armes à sous-munitions ont été enregistrées en 2015, la Syrie a totalisé le plus grand nombre de victimes (248), suivie par le Yémen (104). Dans ces deux pays, la grande majorité des incidents est survenue lors d'attaques d'armes à sous-munitions.
- En 2015, des victimes d'*attaques* d'armes à sous-munitions ont été enregistrées en Syrie (en cours), en Ukraine (en février), et au Yémen (depuis mars).
- En 2015, des victimes de *restes* d'armes à sous-munitions ont été enregistrées dans au moins huit pays et deux autres territoires : en Afghanistan, au Cambodge, au Liban, en République démocratique populaire lao, en Syrie, au Tchad, en Ukraine, et au Yémen, ainsi qu'au Haut-Karabagh et au Sahara occidental.
- En 2015, la grande majorité des victimes était des civils et représentaient 97% du nombre total des victimes dont le statut était connu.

Contamination

- En date d'août 2016, un total de 24 États (13 États parties, un État signataire, et 10 États non signataires) ainsi que trois autres territoires étaient contaminés par des restes d'armes à sous-munitions. Il reste encore à déterminer si cinq autres États sont contaminés (un État partie, un État signataire, et trois États non signataires).
- L'utilisation nouvelle d'armes à sous-munitions a engendré une contamination accrue au Soudan et en Ukraine au cours de la première moitié de l'année 2015, en Syrie et au Yémen en 2015 et 2016, et selon certaines informations dans le territoire du Haut-Karabagh en 2016.

Déminage

- En 2015, au moins 70km² de terres contaminées ont été déminées, et au moins 120 000 sous-munitions ont été détruites lors d'opérations de remise à disposition des terres (enquêtes et déminage). Cependant, cette estimation est basée sur des données incomplètes puisque les résultats des opérations d'enquête et de déminage ont été mal enregistrés et mal rapportés dans de nombreux pays.

++SOUS EMBARGO JUSQU'AU 1^{ER} SEPTEMBRE À 10h00 (GMT+2) ++

- En 2015 et en 2016, l'insécurité et les situations de conflits ont entravé les efforts de remise à disposition des terres dans trois États parties (en Afghanistan, en Irak, et en Somalie), et dans six États non signataires (en Libye, au Soudan du Sud, au Soudan, en Syrie, en Ukraine, et au Yémen).

Assistance aux victimes

- Les États parties se sont engagés à améliorer d'ici à 2020 l'assistance pour les victimes d'armes à sous-munitions dans le cadre du Plan d'action de Dubrovnik, mais au cours de la période considérée dans ce rapport, un regain d'attention était nécessaire pour remplacer ou gérer des services réduits ou des programmes clôturés suite à la baisse des financements internationaux.
- Un appui international accru est essentiel pour garantir la disponibilité d'une assistance adéquate, en particulier pour les organisations qui représentent les victimes d'armes à sous-munitions et qui sont en mesure d'atteindre les nombreux survivants vivant dans des zones rurales et isolées.

Destruction des stocks

- Au total, 40 États parties ont stocké des armes à sous-munitions à un moment ou un autre. Vingt-neuf d'entre eux ont complètement détruit leurs stocks, détruisant collectivement environ 1,4 millions d'armes à sous-munitions contenant 172,9 millions de sous-munitions. Cela représente la destruction de 93% du stock total d'armes à sous-munitions et 97% du nombre total de sous-munitions déclarés par les États parties.
- Au cours de l'année 2015, neuf États parties ont détruit un total de 79 184 armes à sous-munitions et 8,7 millions de sous-munitions. L'Allemagne, l'Italie, le Japon, le Mozambique, et la Suède ont achevé la destruction de leurs stocks en 2015, alors que la France a annoncé l'achèvement de la destruction de ses stocks en juin 2016.

Production et transfert

- Dix-sept États parties et un État non signataire (Argentine), ont cessé de produire des armes à sous-munitions.
- En novembre 2015, la compagnie privée *Singapore Technologies Engineering* (STE) a annoncé avoir cessé de produire des armes à sous-munitions. Singapour observe un moratoire à durée indéfinie sur l'exportation d'armes à sous-munitions mais ne s'est pas encore engagé à ne pas en acquérir.
- En mai 2016, l'administration du président Obama a suspendu les transferts d'armes à sous-munitions américaines vers l'Arabie saoudite suite aux rapports documentant leur utilisation dans des zones civiles au Yémen.

Détention

- La plupart des États parties ont formellement déclaré qu'ils ne détenaient aucune arme à sous-munitions à des fins de formation ou de recherche sur les techniques de détection, déminage, et destruction, telles que prévues par la Convention.
- Onze États parties—tous en Europe— possèdent des armes à sous-munitions et des sous-munitions actives à des fins de formation ou de recherche. L'Allemagne, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la France, la République tchèque, et la Suisse ont considérablement diminué le nombre d'armes à sous-munitions détenues par rapport aux quantités indiquées dans leurs déclarations initiales. L'Italie, les Pays-Bas et la Suède n'ont pas rapporté avoir utilisé leurs armes à sous-munitions conservées, tandis que la Slovaquie a déclaré son intention de détruire son stock d'armes à sous-munitions conservées.

Législation nationale et transparence

- Depuis septembre 2015, la Bulgarie, la République de Maurice, et le Togo ont promulgué une législation nationale pour mettre en œuvre la Convention ; au total, 27 États parties disposent d'une législation nationale spécifique régissant la mise en œuvre de la Convention. Trente-et-un États parties ont indiqué que leurs législations existantes sont suffisantes à la mise en œuvre de la Convention. Vingt-trois autres États parties sont sur le point de rédiger, de considérer, ou d'adopter une législation nationale concernant la Convention.
- Au total, 76 États parties ont soumis leur rapport initial de transparence tel que requis par la Convention, ce qui représente 82% des États parties dont l'obligation s'appliquait en date de juillet 2016. Cinq États parties ont plus de cinq ans de retard dans la soumission de leurs rapports initiaux.
- En date du 21 juillet 2016, deux douzaines d'États parties n'ont toujours pas présenté leurs rapports annuels actualisés, alors qu'ils auraient dû être soumis avant le 30 avril 2016.

Interprétation de la Convention sur les armes à sous-munitions

- Au moins 37 États parties et signataires de la Convention considèrent que toute assistance intentionnelle ou délibérée à des activités interdites par la Convention est prohibée, même lors d'opérations militaires conjointes avec des États non parties. Les États parties suivants : l'Australie, le Canada, le Japon, et le Royaume-Uni, soutiennent l'opinion contraire et considèrent que les dispositions relatives à l'interopérabilité prévues par l'article 21 constituent une dérogation à l'interdiction d'assistance à des activités interdites prévue par l'article 1.
- Au moins 33 États ont déclaré que la Convention interdit à la fois le transit d'armes à sous-munitions par un État non partie au travers du territoire d'un État partie ainsi que le stockage d'armes à sous-munitions par un État non partie sur le territoire d'un État partie. Les États parties suivants : l'Australie, le Canada, le Japon, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, et la Suède ont affirmé que le transit et le stockage d'armes à sous-munitions étrangères ne sont pas interdits par la Convention.
- La Norvège et le Royaume-Uni, tous deux États parties, ont confirmé que les États-Unis ont retiré les armes à sous-munitions précédemment stockées sur leurs territoires respectifs. Les États-Unis ont stocké et pourraient continuer de stocker des armes à sous-munitions dans les États parties suivants : l'Afghanistan, l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie, et le Japon, ainsi que dans les États non signataires suivants : Israël, le Qatar, et peut-être le Koweït.
- Dix États parties ont promulgué des législations qui interdisent explicitement l'investissement dans la production d'armes à sous-munitions. Au moins 28 États parties et signataires de la Convention ont déclaré que l'investissement dans la production d'armes à sous-munitions est une forme d'assistance qui est interdite par la Convention.